



Direction de la Vie Citoyenne  
Service Vie Participative

## ASSEMBLE CONSTITUTIVE DU CENTRE VILLE

### RELEVÉ DE CONCLUSION MARDI 20 SEPTEMBRE 2005

**Présents :**

**Co-présidente :** Nathalie BEGUIER.

**Elus municipaux :** Rodolphe CHALLET, Adjoint de la Direction de la Vie Citoyenne, Bernard JOURDAIN, Conseiller Municipal.

**Agent municipal :** Michèle BRUGIER, Directrice Générale Adjointe.

**Membres du Conseil de Quartier :** Anne-Karine BESSEAU, Brigitte DURGAND, Florence MECHIN, Dominique OCTOBRE, Marc VECHAMBRE, Gilles ALBERT, Elyette AMIOT, Florence BARONE, Vincent BEAULIEU, Christiane BERNIS, Alain BOHLER, Bernard BROUSSE, Alain CLUZEAU, Georges COLOMER, Françoise DEPLAGNE, Claudine DRIAN, Olivier DUFOUR-HOUISSE, Bernard FAOUEU, Laurent FELIX, Catherine GANIVET, Philippe GENET, Anne-Marie GOURJAULT, Brigitte JOUHANIQUE, Michèle JOUSSEAUME, Jacques KALBACH, Anne-Marie KUHN, Christine LEVAIN, Françoise MAYE, Damien MERCIER, Sylvie MERCIER, Christophe MICHAUD, Jacques MORIN, Jean-Pierre OUMAILIA, Paul PELLETIER, Jean-Marc PERAN, Mireille TREBUCQ, Jean-Marie WACK, Elisabeth GEMMERLI, Audrey CHARLIER, Muriel LACOMBE, Yves SULLET, Mimi GERVAIS, Christian GERVAIS.

**Direction de la Vie Citoyenne :** Laurence FAUCON, Responsable du Service Vie Participative, Nathalie SENE, Assistante du Conseil de Quartier.

**Excusé(s) :** Jacques LAMARQUE, Adjoint au Maire, Catherine RAYSSAT, Conseillère Municipale, Alain GARCIA, Conseiller Municipal, Jean-Michel PIERRE, Laurence PINSCLoux.

**Absents :** Olivier AROLDI, Jean-Marc BOIZARD, Francine BOHIN, Jean-François BRUGIER, Alain CRIGNON, Maurice HIBERT, Jean SANCHEZ, Emilie WIEBER, Marie-Reine CHATAIGNON.

**Objet : Présentation des élus municipaux.**

Les élus sont les interlocuteurs privilégiés du conseil. Ils ont pour mission de faire remonter les propositions au Conseil Municipal.

Le Co-Président élu assiste systématiquement au conseil et est éventuellement accompagné d'élus en charge des différentes thématiques.

Comme les autres conseils de quartier, le conseil de quartier du CENTRE VILLE est désormais composé de cinq élus :

- Nathalie BEGUIER, Co-Présidente Elue
- Jacques LAMARQUE

- Bernard JOURDAIN
- Catherine REYSSAT
- Alain GARCIA

**Objet : Présentation du service Vie Participative (organigramme).**

Le service Vie participative est l'interface entre le conseil de quartier et les services municipaux compétents. Il est dirigé par Laurence FAUCON, Responsable du service assistée de Lydia ZANETTE, Responsable adjointe.

Le suivi technique des demandes est effectué par Gérard LABORDERIE, Coordinateur technique. Nathalie SENE, assistante du conseil de quartier est chargée du suivi administratif des dossiers.

Robin DEGREMONT, coordinateur de l'information de proximité assure le suivi de la communication des conseils de quartier.

Coordonnées des interlocuteurs :

- Laurence FAUCON : 05.49.78.75.91, [laurence.faucon@mairie-niort.fr](mailto:laurence.faucon@mairie-niort.fr)
- Lydia ZANETTE : 05 49 78 75 34, [lydia.zanette@mairie-niort.fr](mailto:lydia.zanette@mairie-niort.fr)
- Gérard LABORDERIE : 05.49.78.77.26, [gerard.laborderie@mairie-niort.fr](mailto:gerard.laborderie@mairie-niort.fr)
- Nathalie SENE : 05.49.78.78.98, [nathalie.sene@mairie-niort.fr](mailto:nathalie.sene@mairie-niort.fr)
- Robin DEGREMONT : 05 49 78 79 65, [robin.degremont@mairie-niort.fr](mailto:robin.degremont@mairie-niort.fr)

**Objet : Présentation du Conseil de quartier.**

**a) définition :**

Le Conseil de quartier est une instance permettant aux Niortais de participer à la réflexion sur les décisions locales et d'intervenir directement sur la vie quotidienne dans leur quartier, en proposant des idées, des projets qu'ils souhaitent se voir concrétiser.

**b) rôle :**

Les Conseils de quartier sont forces de proposition auprès du Conseil municipal. Ils sont consultés sur des projets d'aménagement et d'intérêt général. Ils disposent d'un budget pour financer leurs projets.

Les conseils contribuent à la gestion de la vie des quartiers dans les domaines suivants : voirie, trottoirs, stationnement, circulation, signalisation, bâtiments communaux, éclairage public, propreté urbaine, environnement, espaces verts, transport en commun, installations sportives ou socio-culturelles, animation, vie sociale et culturelle, qualité des services rendus aux habitants, tranquillité publique, réseaux de distribution, ordures ménagères...

**c) organisation / fonctionnement du conseil de quartier**

La charte des conseils de quartier définit le fonctionnement des conseils de quartier et aussi leur composition. Ils sont composés de 36 membres au maximum et de 20 au minimum. Quatre (cinq avec les suppléants) grandes catégories de membres se distinguent :

- Les Conseillers municipaux, désignés par une délibération votée par le conseil municipal sur proposition du Maire,
- Les représentants d'une association ou de structures assimilées (conseils de maison des MCPT, conseils d'école, associations de quartier de fait...),
- Les personnes volontaires qui se présentent à titre individuel,
- Les personnes qui l'ont accepté après tirage au sort aléatoire sur l'annuaire téléphonique.

↳ **Charte et règlement intérieur du conseil**

Chaque conseil de quartier élabore, s'il le souhaite, son propre règlement intérieur dans le respect de la charte (c'est le cas de celui de Sainte-Pezenne).

↳ **Co-présidents habitant et élu**

Un représentant des habitants ou des associations élu en Conseil de quartier copréside le Conseil de quartier avec un élu, désigné par le Conseil Municipal.

Les Co-présidents sont les relais des différents acteurs du quartier auprès du Conseil Municipal. Ils peuvent convier en conseil de quartier toute personne nécessaire à l'information ou à l'animation de ces réunions, en liaison avec l'élu Adjoint au thème concerné. Les séances des conseils sont publiques.

#### ↳ **Bureau du conseil de quartier**

Chaque conseil de quartier désigne en son sein un Bureau permanent chargé de préparer les réunions. Sa composition peut varier entre 4 et 6 membres. Les comités de quartier ont un membre de droit au Bureau.

**Les élections du co-président habitant et des membres du Bureau se dérouleront lors du prochain conseil de quartier, le mardi 18 octobre.**

#### ↳ **Les commissions du conseil de quartier**

Avec l'accord du Bureau, des groupes de travail peuvent se constituer de manière ponctuelle, sur des thèmes particuliers.

Les *commissions inter-quartiers* travaillent sur des sujets d'intérêt général communs à tous les quartiers (Plan Local d'Urbanisme, Transports en commun, pistes cyclables).

Le Comité éditorial de *Couleurs Quartiers* réunit au moins 1 membre de chaque conseil. Il est chargé de faire remonter les sujets sur lesquels les conseils de quartiers souhaitent communiquer.

La Commission Citoyenneté est composée des co-présidents élus et habitants de chaque conseil. Elle constitue en fait un observatoire et un comité de pilotage du fonctionnement des conseils de quartier.

#### ↳ **Assemblée plénière**

Une assemblée plénière se tient une fois par an. Elle est convoquée par le maire. C'est l'occasion de prendre connaissance des rapports d'activités annuels de chacun avant transmission au Conseil municipal. Des choix sont opérés sur les priorités définies par le conseil de quartier. Elle est l'instance privilégiée de toute évaluation du fonctionnement des conseils de quartier.

**Exceptionnellement cette année, l'assemblée plénière du 8 octobre prochain sera consacrée davantage à l'information et la formation en raison du renouvellement des conseils de quartiers.**

**Ainsi, le fonctionnement des conseils de quartier (co-présidence, Bureau, commissions, budget, réalisation de projets) sera abordé dans le détail lors d'ateliers consacrés à ces différents points.**

**Objet : Tirage au sort.**

**Membres associatifs** : les 7 personnes représentantes d'association sont titulaires.

**Membres tirés au sort de façon aléatoire** : 9 personnes ont répondu positivement. Les 2 premières personnes qui ont répondu les premières sont titulaires. Les 7 autres suppléantes.

Il reste donc à effectuer un tirage au sort parmi les membres individuels titulaires et suppléants du fait du nombre important de candidatures. Il faut donc 22 titulaires et 16 suppléants.

Le conseil de quartier souhaite effectuer un tirage au sort en respectant la parité hommes/femmes.

Composition du conseil de quartier du Centre Ville :

- 5 élus
- 7 membres à titre associatif
- 22 membres à titre individuel
- 2 membres tirés au sort
- 23 membres suppléants

**Objet : Tour de table des membres du conseil de quartier.**

Certains membres se sont présentés et se sont exprimés sur les motivations de leur candidature au sein du conseil de quartier, à titre individuel, par tirage au sort ou en tant que représentant d'association.

*Quelques exemples :*

\*Souhaite que la bonne ambiance au sein du conseil de quartier continue

\*Remerciement aux anciens conseillers du travail réalisé pendant trois ans

\*Etre vigilant sur l'organisation du suivi des demandes

\*Volonté de participer à la vie du centre-ville

**Objet : point sur les dossiers.**

➤ Les places de la Brèche du Donjon et du Roulage sont des dossiers du Conseil Municipal qui seront présentés au fur et à mesure de leur avancement au conseil de quartier.

➤ Le civisme et la propreté urbaine (achat d'une balayeuse par le conseil de quartier) du centre ville ont été des priorités pour le conseil de quartier. Travail en particulier sur la lutte contre les déjections canines.

Projets à poursuivre :

➤ Rue Tartifume : la tranche ferme relative à l'aménagement pourra être réalisée fin 2005 après négociation avec les entreprises. La tranche conditionnelle relative au plateau surélevé devra être reportée sur le budget 2006.

➤ Bassin d'orage (aire de jeux) Tartifume : une étude paysagère est en cours prenant en compte la demande. Un banc supplémentaire a été demandé à proximité du tilleul.

➤ Aménagement de la rue des Trois Coigneaux : des propositions d'aménagement ont été faites auprès des riverains. L'ensemble de ces propositions n'avait pas recueilli un avis favorable, il est donc nécessaire de reprendre l'étude avec eux, à minima sur la possibilité de poser des potelets pour empêcher le stationnement anarchique.

**Objet : questions diverses.**

➤ Le local de la MCC du Port attribué aux commissions pour leurs réunions est trop petit.

➤ En raison du plan « vigipirate », il est nécessaire qu'un employé mairie (concierge) soit présent le soir en Mairie pour ouvrir et fermer les portes. De ce fait, Nathalie BEGUIER propose que les prochaines réunions aient lieu à la MCC du Port.

**PROCHAINES REUNIONS**

**CONSEILS DE QUARTIER**

Jeudi 18 octobre, 18h30 MCC du Port

Mardi 13 décembre, 18h30, MCC du Port